

Le 9 Mars 2005  
 Le neuf mais dix mil cinq. le conseil municipal, régulièrement convoqué  
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur  
 Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R BORDERON, Mme MC CREPINSEK, M. FALLARY, M. A FERRE,  
 M. L PHELIPPEAU, M. J. YAZIERE, M. J. HOCQUET, M. B BOURREAU. M. G  
 JOSEPH.

Absents : M. B BOUCHEI. M. H ROSSIGNOL  
 Monsieur Joël Yazière a été élu secrétaire.

Piégeage des rapondins. lutte à la cage : durée 1 semaine  
 intervention la semaine 14. (du 4.04 au 8.04.2005.)

Monsieur Philippe DIAIZE en assurera la coordination avec les bénévoles.

ORDRE DU JOUR : modification des statuts de la fourrière

Monsieur Le Maire donne lecture des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal  
 de la Fourrière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les  
 modifications des statuts qui sont annexées à la présente délibération.



ORDRE DU JOUR : Vote des subventions  
 AMF - Sinistrés SUD EST ASIATIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de verser 24.00 € à l'AMF  
 Sous couvert de la Croix Rouge Française.

ORDRE DU JOUR : Vote des subventions  
 Voyage des écoles

Monsieur Le Maire donne lecture de la carte postale des enfants de Combrailles qui ont  
 séjournés en classe de neige à St Lary du 21.01.2005 au 04.02.2005.

Il présente également la facture pour la participation au frais de séjour des enfants qui s'élève  
 à 478.80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de payer la facture FCOL  
 Centre d'Altitude de la Charente d'un montant de 478.80 € TTC.



ORDRE DU JOUR : Vote des subventions  
 OFFICE DU TOURISME - Villebois-Lavalette

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le concours de Maisons Fleuries 2004 fut  
 un grand succès et sollicite une subvention pour récompenser les lauréats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de verser 20.00 € à l'Office du  
 Tourisme de Villebois pour encourager les nouveaux lauréats.



**ORDRE DU JOUR : Vote des subventions  
APHL**

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre du Président de l'Association.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de verser 20.00 € à l'APHL.

*Vote subventions 2005*

		<i>BP 2004</i>	<i>Vote BP 2005</i>
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 159.00	3 181.00
657401	Ste de chasse de combiers	220.00	220.00
657402	A d m r villebois	150.00	160.00
657403	Adapel angouleme	20.00	20.00
657404	Croix rouge villebois	25.00	25.00
657405	VOYAGE ECOLES		480.00
657406	Donneurs de sang villebois	25.00	50.00
657407	Association aseg de rozet	160.00	220.00
657408	La truite nizonnaise	40.00	50.00
657409	Groupement defense enn des cultures aubeterre	40.00	40.00
657410	Ted 16	50.00	60.00
657411	APHL		20.00
657412	Cidil villebois	25.00	30.00
657413	ASS DES PARENTS D'ELEVES ROUGNAC	300.00	300.00
657414	ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHAREN		192.00
657415	CLUB DE L'AMITIEE COMBIERS	120.00	220.00
657416	OFFICE DU TOURISME		20.00
657417	MUSE DE LA RESISTANCE		
657418	Ass educative charras.combiers.grassac.rougnac	554.00	600.00
657419	Racine rougnac 16320	100.00	100.00
657420	Chambre des metiers de la charente		
657421	Avec et ses environs		
657422	C.A.U.E	30.00	30.00
657423	C.R.P.F	100.00	100.00
657424	Echange avec l'Alsace		
657425	COMITE DES FETES DE COMBIERS	200.00	220.00
657426	SINISTRES		24.00
657428	Subv. de fonct. aux pers. de droit privé-autres org.		



**ORDRE DU JOUR : Sonnerie électrique de la cloche de l'Eglise**

Monsieur Le Maire présente le devis de la SARL PILON et FILS à DIGNAC.  
La mise aux normes, la fourniture et la pose d'un appareil de tintement neuf s'élève à 1.872.00 € H.T soit 2.238.91 € TTC et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le devis de la SAR PILON ET FILS d'un montant de 2.238.91 € TTC
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Charente



**ORDRE DU JOUR : : indemnité de gardiennage Eglise**

A l'unanimité le conseil municipal décide de porter à 80.00 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'indemnité allouée à Madame Simonne MARTIN pour le gardiennage de l'Eglise de Combiers.

*Extincteurs salle polyvalente = lors du passage de vérification des extincteurs en janvier dernier, M. Aurouze a signalé que les*

extincteurs de la salle polyvalente sont à changer.

A l'unanimité le conseil décide de verser la dépense au B.P. 2005.

Place de la mairie - travaux à organiser pour l'été 2005.

(location matériel, achat gravillons).

Ont signé les membres présents.

